

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

***concernant la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Pluvigner
dans le cadre du projet de raccordement des parcs éoliens en mer de Bretagne sud***

Poste électrique de Pluvigner

Objet : Cette concertation préalable intervient dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique, présentée par la société RTE Réseau de Transport d'Électricité, relative à la construction d'un nouveau poste électrique de 225 000 volts en extension du poste existant à Pluvigner afin de raccorder les parcs éoliens en mer de Bretagne Sud.

Elle vise à assurer l'information et à recueillir les avis et remarques du public sur les dispositions proposées pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Pluvigner avec le projet d'un nouveau poste électrique dans le cadre du raccordement des parcs éoliens en mer de Bretagne Sud.

Durée : La concertation se déroulera **du jeudi 27 novembre 2025 à 09h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00.**

Modalités : Les modalités de concertation sont définies comme suit :

- Les dossiers seront mis à disposition du public :

- en mairie de Pluvigner, 17 place Saint-Michel, aux dates et heures d'ouverture au public
- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan <https://www.morbihan.gouv.fr>
- sur le site internet de RTE <https://www.rte-france.com>
- sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6905>

- Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé en mairie de Pluvigner, 17 place Saint-Michel, aux dates et heures d'ouverture au public
- sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6905>
- par courriel à l'adresse électronique concertation-publique-6905@registre-dematerialise.fr

Bilan de la concertation préalable

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le préfet du Morbihan. Il sera joint au dossier soumis à l'enquête publique unique préalable aux autorisations afférentes à ce projet, dont les déclarations d'utilité publique sollicitées par RTE auprès du Ministre chargé de l'énergie pour les liaisons électriques (communes d'Erdeven, Plouharnel, Ploemel, Locoal-Mendon, Brec'h, Pluvigner) et auprès du préfet du Morbihan pour la construction d'un nouveau poste électrique en extension de l'existant sur la commune de Pluvigner.